

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du vingt deux janvier

Nombre :

- de conseillers
en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 12
- d'absent : 4

L'an deux mille vingt et un,

Le **vendredi 22 janvier 2021 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Boussières
sous la présidence de :

Mme Hélène ASTRIC, maire.

Membres présents : Mme Hélène ASTRIC; M. Thomas MILLET; M.
Eloy JARAMAGO; Mme Édith PAILLER; Mme Pascale FORNOT; M. Nicolas JEANDOT; Luc
PIERRET; M. Nathan COMBET; Mme Karine BOUILLE; Mme Véronique TOURNERET; M.
Gérard BASTIEN.

Membres absents : M. Souleymane GASMI, absent excusé,
procuration à Eloy JARAMAGO; Mme Ève-Marie DENISOT, absente excusée; Mme Sakina
JAMALI, absente excusée; Mme Christelle AMIOTTE, absente.

M. Eloy JARAMAGO a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 19/01/2021

Date affichage : 23/01/2021

Objet : Projet de réhabilitation de la Maison Des Loups

Hélène Astric présente la raison de cette réunion :

- Reprise de la délibération du 04 juin 2018 qui valide les principaux éléments du projet. Il apparaît une incompréhension entre le montant de 645k€ du descriptif et les 710k€ du tableau récapitulatif qui décrit l'estimation du montant total de l'opération. Néanmoins l'objet de la réunion est de délibérer sur un montant supérieur à celui prévu en 2018 pour tenir compte de la volonté d'avoir un local qui respecte la nouvelle réglementation thermique RE 2020 qui remplace la norme RT 2012 à partir de 2021. Deux lots du projet sont à reprendre : isolation et chauffage.

Sur proposition de Madame la Maire :

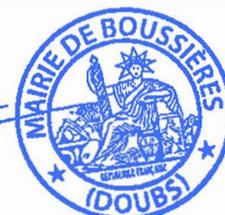
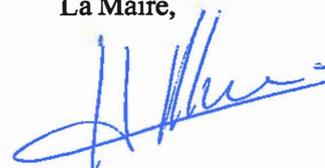
Il a été décidé d'allouer un budget maximal de 1,2 million d'euros (incluant l'actualisation des devis 2018 et les postes supplémentaires d'isolation et de chauffage) et d'autoriser Madame la Maire et ses adjoints à trouver les financements nécessaires selon le plan de financement joint.

Compte tenu des subventions actuelles possibles pour la reprise de la construction des bâtiments et celles concernant l'amélioration des performances de consommations énergétiques, il est intéressant de déposer le dossier rapidement pour que les travaux puissent être envisagés.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'**unanimité**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
La Maire,



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL *Ne pas renseigner les cases grisées*

Date du plan de financement :

Version n° :

Nom de la collectivité :	BOUSSIERES
Intitulé du projet :	Réhabilitation Maison des Loups

Montant total HT de l'opération :	1 200 000,00 €
Montant HT de la dépense subventionnable :	

FINANCEMENTS PRIVES (CAF, Fondation du Patrimoine, mécénat, CEE, fédérations sportives...)

Identités des financeurs	Types d'aides	Montant prévisionnel	Date décision attribution
CAF	Investissement sanitaires pour RAM	4 000,00	
Sous-total 1		4 000,00 €	

FINANCEMENTS PUBLICS (hors collectivités maître d'ouvrage)

Identités des financeurs	Types d'aides	Montant prévisionnel	Date décision attribution
ETAT	DETR	300 000,00	
Conseil départemental	P@C	200 000,00	
Effilogis	Etude	30 000,00	
Effilogis	Travaux	200 000,00	
Région	Extension médiathèque	20 000,00	
Europe	FEADER	50 000,00	
Sous-total 2		800 000,00 €	

FINANCEMENT COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE

Fonds propres (dont emprunt)	400 000,00 €
------------------------------	--------------

Sous-total 1 + sous-total 2 + Fonds propres (doit être égal au montant total HT de l'opération)	1 200 000,00 €
--	-----------------------